

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2010**

Affichage le 5 mai 2010

Ce compte rendu vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal (article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), et sera mis en ligne après approbation par l'Assemblée.

**Date de convocation : 21 avril 2010**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 29

Le conseil municipal, étant réuni en session ordinaire, Salle ALBERIA de la Ville d'Aubière, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian SINSARD, Maire.

**Présents :** M. SINSARD, Mme BOURCHEIX, M. CROUZET, MME GUYOT-BERNI, M. FABBRO, Mme BONNEMOY, M. GILLIET, Mme AMONCHOT-TAVERNIER, MM. BLAIZE, ROCHE, Mme RIBES-POUZADOUX, M. CHASSAIGNE, Mme ZEMZEMI, Mme LOZANO, M. SOULIGNAC, Mme BUISSON, Mme SIOLY, Mme CHAINAIS, M. GUITTON, Mme BONTHOUX, MM. DUREL, GAZEL, BARGNOUX, Mme SZCEPANIAK, Mme SOUCHE, M. GIRARD-LIOVINGUT.

**Arrivée au point n°08 avait donné pouvoir à :**

Mme Christine BUISSON à Mme Nicole LOZANO

**Parti au point n°13 avait donné pouvoir à :**

Mme Frédérique BONNEMOY à M. François ROCHE  
M. Laurent GILLIET à M. Vincent SOULIGNAC  
M. Jacques BLAIZE à M. Serge FABBRO

**Absents(es) excusés (es) avaient donné pouvoir :**

M. Stéphane MILLETTO à M. Éric CROUZET  
M. Jacques FONTAINE à Mme Monique GUYOT-BERNI  
Mme Montserrat FORTE à Mme Chantal BOURCHEIX

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal AMONCHOT-TAVERNIER est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

---

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, **Mme Chantal AMONCHOT-TAVERNIER** est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**ADOPTION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL EN DATE DU 4 MARS 2010.**

**DELIBERATION N°01** – TAXE SUR LE FONCIER NON BATI – REGULARISATION DU TAUX DE LA TAXE

Le Conseil Municipal approuve la délibération portant sur la régularisation du taux de la taxe foncière sur le non bâti.

**Délibération n°01 adoptée par 22 voix POUR, 7 voix CONTRE** (*Renée BONTHOUX, Bernard DUREL, Alain GAZEL, Pierre-Jean BARGNOUX, ,Eléonore SZCZEPANIAK, Marie-Paule SOUCHE, Jérôme GIRARD-LIOVINGUT*).

\*\*\*

**DELIBERATION N°02** – DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET COMMUNE

**Délibération n°02 retirée de l'ordre du jour.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°03** – MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX – FORMULE DE REVISION (AVENANT N°01) ET RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°14 DU 17 DECEMBRE 2009.

Le Conseil Municipal approuve l'application de la formule de révision du marché par l'avenant n°01 et autorise ce dernier à signer tous documents nécessaires.

**Délibération n°03 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°04** – HALTE-GARDERIE “LES LOUPIOTS” - Subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention exceptionnelle de 850 euros à l'association « Les Loupiots ».

**Délibération n°04 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°05** – ASSOCIATIONS AUBIEROISES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AUBIEROISES.

Le Conseil Municipal approuve la répartition des subventions aux associations Aubiéroides pour les projets et formation de l'année 2009/2010.

**Délibération n°05 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°06** – INDEMNITES DE CHAUSSURES ET DE PETITS EQUIPEMENTS.

Le Conseil Municipal approuve les montants de l'indemnité chaussures et de l'indemnité petits équipements qui seront versées annuellement sur le bulletin de paie à compter de mai 2010, soit 65,48 euros par an et par agent.

**Délibération n°06 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°06bis** – MODIFICATION DE POSTE – TRANSFORMATION D'UN POSTE DE REDACTEUR EN UN POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL.

Le Conseil Municipal approuve la transformation d'un poste de rédacteur en un poste de technicien supérieur territorial dans le cadre du recrutement à temps complet d'un chargé de communication.

**Délibération n°06bis adoptée par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jérôme GIRARD-LIOVINGUT).**

\*\*\*

**DELIBERATION N°07** – ATELIER PUBLIC POUR LA DISTILLATION – PROPOSITION D'OUVERTURE D'UN ATELIER PUBLIC POUR LA DISTILLATION.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du commerçant qui souhaite créer cet atelier public de distillation sur le terrain lui appartenant, 31 rue des Sauzes à Aubière – parcelles cadastrées BK130 et BK 131 au nom de RBI Immothree et le mandate ce dernier afin qu'il établisse le dossier de demande à adresser au bureau des douanes.

**Délibération n°07 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°08** – DENOMINATION ROND-POINT AVENUES LEON BLUM ET JEAN NOËLLET.

Le Conseil Municipal approuve que le rond-point des avenues Léon Blum et Jean Noëllet soit dénommé « René BERGER ».

**Délibération n°08 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°09** – SIVOM – MODIFICATION DES STATUTS.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIVOM portant sur la gestion ou l'entretien des stations et/ou des réseaux d'assainissement des communes adhérentes.

**Délibération n°09 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°10** – CESSION DE TERRAIN – CESSION GRATUITE DE TERRAIN – PARCELLE BN 94.

Le Conseil Municipal approuve la cession du terrain cadastré BN n°94 d'une superficie de 707 m<sup>2</sup>.

**Délibération n°10 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°11** – VENTE DE PARCELLE – RUE DES VARENNES – PARCELLE BW 96.

**Complète la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 2010.**

Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle cadastrée BW n°96 située rue des Varennes et autorise M. le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.

**Délibération n°11 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°12** – LOGEMENTS SOCIAUX – ZONE 3 AUG au Prat.

Le Conseil Municipal approuve le projet de logements sociaux sur le secteur 3 AUG au Prat et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Délibération n°12 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION N°13** – CONSEILS DE QUARTIER – ADOPTION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la charte des conseils de quartier d'Aubière portant sur les moyens d'exercer la démocratie locale dans la commune.

**Délibération n°13 adoptée par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jérôme GIRARD-LIOVINGUT).**

\*\*\*

**DELIBERATION N°14** – TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC – REFECTION DU RESEAU D’ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, la part Communale s'élevant à 92 700 euros.

**Délibération n°14 adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

**DELIBERATION SANS VOTE N°01** – MARCHES PUBLICS -INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS EN COURS D'EXECUTION AU 31 DECEMBRE 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte de la situation des marchés publics au 31 décembre 2009.

\*\*\*

**DELIBERATION SANS VOTE N°02** – SIVOM – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2008.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2008.

**Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45. Il donne rendez-vous au prochain conseil municipal fixé au 17 juin 2010.**